



SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXIII^E OLYMPIADE – PARIS 2024

WORLD TAEKWONDO (WT)

TAEKWONDO

A. ÉPREUVES (8)

Épreuves masculines (4)	Épreuves féminines (4)
-58kg	-49kg
-68kg	-57kg
-80kg	-67kg
+80kg	+67kg

B. PLACES DE QUALIFICATION

B.1. Quota total pour le taekwondo

	Places de qualification	Places pays hôte	Places d'universalité	Total
Hommes	60	2	2	64
Femmes	60	2	2	64
Total	120	4	4	128

B.2. Nombre maximum d'athlètes par Comité National Olympique (CNO)

	Quota par CNO
Hommes	4 (un par épreuve)
Femmes	4 (une par épreuve)
Total	8 (un par épreuve)

Un CNO peut inscrire au maximum quatre (4) hommes et quatre (4) femmes par le biais du classement olympique de WT et des Grand Slam Champions Series de WT, à raison d'un(e) (1) athlète au maximum par catégorie de poids.

Un CNO peut inscrire au maximum deux (2) hommes et deux (2) femmes par le biais des tournois de qualification continentaux, à raison d'un(e) (1) athlète au maximum par catégorie de poids.



B.3. Nombre maximum d'athlètes par épreuve

	Nombre d'athlètes par épreuve**
Épreuves masculines (4)	16
Épreuves féminines (4)	16

** Dans le cas où des athlètes supplémentaires seraient sélectionnés pour rejoindre l'équipe olympique des réfugiés, le nombre maximum d'athlètes par épreuve pourrait augmenter.

B.4. Mode d'attribution des places

Les places de qualification sont attribuées aux CNO.

C. ADMISSION DES ATHLETES

C.1. Respect de la Charte olympique et des autres règles applicables

Tous les athlètes doivent se conformer aux dispositions de la Charte olympique en vigueur actuellement, notamment aux Règles 41 (Nationalité des concurrents) et 43 (Code mondial antidopage et Code du Mouvement olympique sur la prévention des manipulations de compétitions).

Seuls les athlètes qui respectent la Charte olympique, le Code mondial antidopage et le Code du Mouvement olympique sur la prévention des manipulations de compétitions, y compris les conditions de participation établies par le CIO, ainsi que les règles de World Taekwondo, pourront participer aux Jeux Olympiques de Paris 2024.

C.2. Critères relatifs à l'âge

Pour être autorisés à participer aux Jeux Olympiques de Paris 2024, les athlètes doivent être nés le 31 décembre 2007 au plus tard (en d'autres termes avoir 17 ans révolus) ([Art. 4.1 Competition Rules and Interpretation](#)).

C.3. Autres critères d'admission requis par la FI

Les athlètes doivent également remplir les critères généraux suivants :

Pour être autorisés à participer aux Jeux Olympiques de Paris 2024, tous les athlètes doivent :

- posséder un certificat officiel attestant de leur dan Kukkiwon ;
- détenir une licence mondiale WT.

C.3.1. Les athlètes qualifiés par le biais du **classement olympique de WT** et des **Grand Slam Champions Series de WT** doivent remplir, en plus des critères généraux, les conditions suivantes :

- a. Si la place de qualification pour une catégorie de poids a été obtenue par le biais du **classement olympique de WT**, le CNO peut uniquement inscrire un(e) athlète qui a figuré à un moment donné parmi les 20 premiers(ères) à ce classement entre le 1^{er} juin 2022 et le 1^{er} mai 2024.
- b. Si la place de qualification a été obtenue par le biais des **Grand Slam Champions Series de WT**, le CNO peut uniquement inscrire un(e) athlète qui a figuré à un moment donné parmi les 20 premiers(ères) au classement par points de mérite des Grand Slam Champions Series entre le 1^{er} juin 2022 et le 1^{er} mai 2024.



C.3.2. Si la place de qualification a été obtenue par le biais des **tournois de qualification continentaux**, le CNO peut uniquement inscrire des athlètes qui remplissent l'une des conditions suivantes :

- a. avoir décroché une médaille (1^{re}, 2^e ou 3^e place) à l'une des compétitions figurant au calendrier des épreuves de WT entre le 1^{er} juin 2022 et le 1^{er} mai 2024 ; ou
- b. avoir figuré au moins une fois parmi les 20 premiers(ères) au classement mondial de WT entre le 1^{er} juin 2022 et le 1^{er} mai 2024 ; ou
- c. avoir atteint au moins les 16^{es} de finale aux Championnats du monde de taekwondo de WT (2022 ou 2023) ; ou
- d. avoir atteint au moins les quarts de finale aux championnats continentaux de taekwondo disputés entre le 1^{er} juin 2022 et le 1^{er} mai 2024 ou au tournoi de qualification continental correspondant ; ou
- e. avoir remporté les championnats nationaux de taekwondo disputés entre le 1^{er} juin 2022 et le 1^{er} mai 2024.

C.3.3. Les athlètes qualifiés par le biais des **places d'universalité** ou grâce aux **places pays hôte** doivent remplir, en plus des critères généraux, l'une des conditions suivantes :

- a. avoir décroché une médaille (1^{re}, 2^e ou 3^e place) à l'une des compétitions figurant au calendrier des épreuves de WT entre le 1^{er} juin 2022 et le 1^{er} mai 2024 ; ou
- b. avoir figuré au moins une fois parmi les 20 premiers(ères) au classement mondial de WT entre le 1^{er} juin 2022 et le 1^{er} mai 2024 ; ou
- c. avoir atteint au moins les 16^{es} de finale aux Championnats du monde de taekwondo de WT (2022 ou 2023) ; ou
- d. avoir atteint au moins les quarts de finale aux championnats continentaux de taekwondo disputés entre le 1^{er} juin 2022 et le 1^{er} mai 2024 ou au tournoi de qualification continental correspondant ; ou
- e. avoir remporté les championnats nationaux de taekwondo disputés entre le 1^{er} juin 2022 et le 1^{er} mai 2024.

D. PRINCIPES DE QUALIFICATION

D.1. PLACES DE QUALIFICATION

Les épreuves de qualification sont citées dans l'ordre de qualification.

Un(e) athlète peut obtenir au maximum une (1) place pour son CNO.

Hommes / Femmes

Nombre de places de qualification	Épreuves de qualification
24 hommes 24 femmes (total 48 athlètes)	Qualification par le biais du classement olympique de WT et des Grand Slam Champions Series de WT Un(e) (1) athlète au maximum par catégorie de poids peut obtenir une place pour son CNO par le biais du classement olympique de WT ou des Grand Slam Champions Series de WT.



	<p>Un CNO peut obtenir une place pour un maximum de huit (8) athlètes, quatre (4) hommes et quatre (4) femmes, par le biais du classement olympique de WT ou des Grand Slam Champions Series de WT.</p> <p>Classement olympique de WT En tout, 40 athlètes (20 hommes et 20 femmes) obtiendront, pour leurs CNO respectifs, une place aux Jeux Olympiques par le biais du classement olympique de WT.</p> <p>Les cinq (5) meilleur(e)s athlètes dans chaque catégorie de poids au classement olympique de WT après la finale du Grand Prix de décembre 2023 obtiendront chacun(e) une (1) place pour leur CNO.</p> <p>En cas d'égalité de points au classement olympique de WT entre les athlètes qualifiés, l'athlète qui aura remporté les points lors des compétitions les mieux cotées obtiendra la place. L'ordre d'importance des compétitions est le suivant :</p> <table border="1" data-bbox="528 875 1505 1317"><thead><tr><th>Cote</th><th>Épreuve</th></tr></thead><tbody><tr><td>20</td><td>Jeux Olympiques</td></tr><tr><td>14</td><td>Championnats du monde de taekwondo de WT</td></tr><tr><td>10</td><td>Finale du Grand Prix</td></tr><tr><td>6</td><td>Grand Prix</td></tr><tr><td>4</td><td>Championnats continentaux (tous les deux ans), Jeux multisports continentaux (tous les quatre ans), Open féminin de WT</td></tr><tr><td>2</td><td>Universiades, Jeux Mondiaux du CISM & tournois open G2 de WT</td></tr><tr><td>1</td><td>Challenge du Grand Prix, tournois open G1 de WT, Jeux multisports autres que les Jeux multisports continentaux qui se tiennent tous les quatre ans, championnats du monde militaires</td></tr></tbody></table> <p>Grand Slam Champions Series de WT En tout, huit (8) athlètes [quatre (4) hommes et quatre (4) femmes] obtiendront, pour leurs CNO respectifs, une place aux Jeux Olympiques par le biais des Grand Slam Champions Series de WT.</p> <p>Le(La) meilleur(e) athlète dans chaque catégorie de poids selon le classement par points de mérite après les Grand Slam Champions Series de WT de décembre 2023 obtiendra une (1) place pour son CNO.</p> <p>En cas d'égalité de points de mérite entre les athlètes qualifiés, l'athlète qui aura atteint le rang le plus élevé lors des Grand Slam Champions Series de WT obtiendra la place.</p> <p>Vous trouverez des explications sur le classement des points de mérite ici.</p>	Cote	Épreuve	20	Jeux Olympiques	14	Championnats du monde de taekwondo de WT	10	Finale du Grand Prix	6	Grand Prix	4	Championnats continentaux (tous les deux ans), Jeux multisports continentaux (tous les quatre ans), Open féminin de WT	2	Universiades, Jeux Mondiaux du CISM & tournois open G2 de WT	1	Challenge du Grand Prix, tournois open G1 de WT, Jeux multisports autres que les Jeux multisports continentaux qui se tiennent tous les quatre ans, championnats du monde militaires
Cote	Épreuve																
20	Jeux Olympiques																
14	Championnats du monde de taekwondo de WT																
10	Finale du Grand Prix																
6	Grand Prix																
4	Championnats continentaux (tous les deux ans), Jeux multisports continentaux (tous les quatre ans), Open féminin de WT																
2	Universiades, Jeux Mondiaux du CISM & tournois open G2 de WT																
1	Challenge du Grand Prix, tournois open G1 de WT, Jeux multisports autres que les Jeux multisports continentaux qui se tiennent tous les quatre ans, championnats du monde militaires																
36 hommes 36 femmes (total 72 athlètes)	<p>Qualification par le biais des tournois de qualification continentaux En tout, 72 athlètes (36 hommes et 36 femmes) obtiendront une place aux Jeux Olympiques pour leurs CNO respectifs par le biais des cinq (5) tournois de qualification continentaux, conformément au tableau ci-dessous.</p>																



	<p>Seuls les CNO qui auront obtenu des places pour moins de deux (2) athlètes par sexe par le biais du classement olympique de WT ou des Grand Slam Champions Series de WT pourront participer aux tournois de qualification continentaux.</p> <p>Si un CNO a déjà au moins deux (2) hommes et deux (2) femmes qualifiés par le biais du classement olympique de WT ou des Grand Slam Champions Series de WT, il ne pourra pas participer au tournoi de qualification continental à moins qu'il ne renonce aux places de qualification qu'il aura obtenues par le biais du classement olympique de WT ou des Grand Slam Champions Series de WT dans la catégorie hommes/femmes correspondante. Le nombre de places de qualification par continent est indiqué dans le tableau ci-dessous :</p>																					
	<table border="1"><thead><tr><th>Continent</th><th>Places de qualification</th><th>Remarques</th></tr></thead><tbody><tr><td>Afrique</td><td>16</td><td>Les deux meilleur(e)s athlètes dans chaque catégorie de poids</td></tr><tr><td>Asie</td><td>16</td><td>Les deux meilleur(e)s athlètes dans chaque catégorie de poids</td></tr><tr><td>Europe</td><td>16</td><td>Les deux meilleur(e)s athlètes dans chaque catégorie de poids</td></tr><tr><td>Océanie</td><td>8</td><td>Le(La) meilleur(e) athlète dans chaque catégorie de poids</td></tr><tr><td>Amérique</td><td>16</td><td>Les deux meilleur(e)s athlètes dans chaque catégorie de poids</td></tr><tr><td>Total</td><td>72</td><td></td></tr></tbody></table>	Continent	Places de qualification	Remarques	Afrique	16	Les deux meilleur(e)s athlètes dans chaque catégorie de poids	Asie	16	Les deux meilleur(e)s athlètes dans chaque catégorie de poids	Europe	16	Les deux meilleur(e)s athlètes dans chaque catégorie de poids	Océanie	8	Le(La) meilleur(e) athlète dans chaque catégorie de poids	Amérique	16	Les deux meilleur(e)s athlètes dans chaque catégorie de poids	Total	72	
Continent	Places de qualification	Remarques																				
Afrique	16	Les deux meilleur(e)s athlètes dans chaque catégorie de poids																				
Asie	16	Les deux meilleur(e)s athlètes dans chaque catégorie de poids																				
Europe	16	Les deux meilleur(e)s athlètes dans chaque catégorie de poids																				
Océanie	8	Le(La) meilleur(e) athlète dans chaque catégorie de poids																				
Amérique	16	Les deux meilleur(e)s athlètes dans chaque catégorie de poids																				
Total	72																					
	<p>Le pays hôte n'a pas le droit de participer au tournoi de qualification continental correspondant.</p>																					

D.2. PLACES PAYS HOTE

Le pays hôte peut obtenir un maximum de huit (8) places de qualification, quatre (4) pour les hommes et quatre (4) pour les femmes, par le biais du classement olympique de WT ou des Grand Slam Champions Series de WT.

Le pays hôte a l'assurance de recevoir quatre (4) places de qualification au total – deux (2) pour les hommes et deux (2) pour les femmes – à raison d'un(e) (1) athlète au maximum par catégorie de poids ; il sera classé quatrième dans chacune des catégories de poids choisies, pour autant que les athlètes remplissent les conditions minimales d'admission énoncées à la **section C. Admission des athlètes**.

Si le pays hôte obtient des places de qualification par le biais du classement olympique de WT ou des Grand Slam Champions Series de WT, le nombre de places pays hôte sera recalculé en enlevant les places de qualification confirmées comme suit :

- Si le pays hôte n'obtient pas de places de qualification pour les épreuves masculines via le processus décrit à la section D.1., il pourra utiliser deux (2) places pays hôte au total pour les hommes.



- Si le pays hôte obtient une (1) place de qualification pour une épreuve masculine via le processus décrit à la section D.1., il pourra utiliser une (1) place pays hôte au total pour les hommes.
- Si le pays hôte obtient deux (2) places de qualification ou plus pour les épreuves masculines via le processus décrit à la section D.1., il ne pourra utiliser aucune place pays hôte pour les hommes.
- Si le pays hôte n'obtient pas de places de qualification pour les épreuves féminines via le processus décrit à la section D.1., il pourra utiliser deux (2) places pays hôte au total pour les femmes.
- Si le pays hôte obtient une (1) place de qualification pour une épreuve féminine via le processus décrit à la section D.1., il pourra utiliser une (1) place pays hôte au total pour les femmes.
- Si le pays hôte obtient deux (2) places de qualification ou plus pour les épreuves féminines via le processus décrit à la section D.1., il ne pourra utiliser aucune place pays hôte pour les femmes.

D.3. PLACES D'UNIVERSALITE

Quatre (4) places d'universalité sont mises à la disposition des CNO admissibles aux Jeux Olympiques de Paris 2024 : détails sur la répartition (hommes, femmes).

Le 1^{er} octobre 2023, le Comité International Olympique (CIO) invitera tous les CNO admissibles à soumettre leurs demandes de places d'universalité. Les CNO auront ensuite jusqu'au 15 janvier 2024 pour envoyer leurs demandes. La commission tripartite confirmera, par écrit, l'attribution des places d'universalité aux CNO concernés à l'issue de la période de qualification pour le sport en question.

Des informations détaillées concernant les places d'universalité figurent dans le document intitulé "Jeux de la XXXIII^e Olympiade, Paris 2024 – Places d'universalité – Règles et procédure d'attribution".

E. PROCESSUS DE CONFIRMATION DES PLACES DE QUALIFICATION

E.1. CONFIRMATION DES PLACES DE QUALIFICATION

Après les Grand Slam Champions Series de décembre 2023, World Taekwondo publiera les noms des athlètes qualifiés sur son [site web](#) et confirmera par écrit aux CNO concernés les places qui leur ont été attribuées. Les CNO auront alors deux (2) semaines pour confirmer à World Taekwondo l'utilisation des places qui leur ont été attribuées, comme indiqué à la **section G. Période de qualification**.

Après chaque tournoi de qualification continental, World Taekwondo publiera les résultats de la compétition sur son [site web](#) et confirmera par écrit aux CNO concernés, dans les cinq (5) jours suivant le dernier jour de chaque tournoi de qualification continental, les places qui leur ont été attribuées. Les CNO auront alors deux (2) semaines pour confirmer à World Taekwondo l'utilisation des places obtenues, comme indiqué à la **section G. Période de qualification**.



E.2. CONFIRMATION DES PLACES PAYS HOTE

Le pays hôte doit confirmer par écrit à World Taekwondo, avant le 30 septembre 2023, l'utilisation de ses places pays hôte, en indiquant les deux (2) épreuves masculines et les deux (2) épreuves féminines dans lesquelles ces places seront utilisées.

F. REATTRIBUTION DES PLACES INUTILISEES

F.1. PLACES DE QUALIFICATION INUTILISEES

Si une place allouée n'est pas confirmée par un CNO dans les délais impartis ou est refusée par ce dernier, celle-ci sera réattribuée comme suit :

- Si la place a été obtenue par le biais du classement olympique de WT ou des Grand Slam Champions Series de WT, elle sera réattribuée au CNO de l'athlète admissible occupant le rang suivant dans la même catégorie de poids au classement olympique de WT après la finale du Grand Prix de décembre 2023, pour autant que le nombre maximum d'athlètes par CNO indiqué à la section **B. Places de qualification** soit respecté.
- Si la place a été obtenue par le biais d'un tournoi de qualification continental, elle sera réattribuée au CNO de l'athlète admissible occupant le rang suivant dans la même catégorie de poids au classement du tournoi continental correspondant, pour autant que le nombre maximum d'athlètes par CNO indiqué à la section **B. Places de qualification** soit respecté.

Si un tournoi de qualification continental est annulé et qu'une place de qualification n'est pas pourvue, elle sera réattribuée au CNO de l'athlète admissible occupant le rang suivant sur la base du classement olympique de WT des athlètes dans la même catégorie de poids sur le continent en question, pour autant que le nombre maximum d'athlètes par CNO indiqué à la section **B. Places de qualification** soit respecté. Le classement olympique de WT doit comprendre les résultats de la finale du Grand Prix de décembre 2023.

Si une place de qualification dans le cadre d'un tournoi de qualification continental n'est pas pourvue car il y a moins de quatre (4) athlètes en lice par épreuve pour l'une des raisons suivantes, telles que (sans s'y limiter) non-présentation de l'athlète, manquement à la pesée, pas d'athlète suivant au classement ou infraction aux règles antidopage, la place de qualification sera réattribuée selon le principe ci-dessous :

- elle sera réattribuée au CNO de l'athlète admissible occupant le rang suivant au classement olympique de WT dans la même catégorie de poids, indépendamment du continent, pour autant que le nombre maximum d'athlètes par CNO indiqué à la section **B. Places de qualification** soit respecté. Le classement olympique de WT doit comprendre les résultats de la finale du Grand Prix de décembre 2023.



F.2. PLACES PAYS HOTE INUTILISEES

Si le pays hôte a déjà obtenu des places de qualification par le biais du classement olympique de WT ou des Grand Slam Champions Series de WT, le nombre de places pays hôte sera réduit en conséquence ; les places pays hôte inutilisées seront réattribuées comme places d'universalité.

La même procédure s'appliquera si le pays hôte décide de ne pas utiliser ses places pays hôte ou si les athlètes qu'il a sélectionnés ne remplissent pas les conditions minimales d'admission ; ces places seront alors réattribuées comme places d'universalité.

F.3. PLACES D'UNIVERSALITE INUTILISEES

Toute place d'universalité inutilisée sera réattribuée au CNO de l'athlète admissible occupant le rang suivant dans la même catégorie de poids au classement olympique de WT après la finale du Grand Prix de décembre 2023, pour autant que le nombre maximum d'athlètes par CNO indiqué à la **section B. Places de qualification** soit respecté. Ce processus se répètera jusqu'à ce que le quota soit atteint pour chacun des sexes.

G. PERIODE DE QUALIFICATION

Date	Échéance
30 septembre 2023	Confirmation des places pays hôte
1 ^{er} octobre 2023 – 15 janvier 2024	Les CNO admissibles doivent soumettre leurs demandes de places d'universalité.
2 – 3 décembre 2023	Finale du Grand Prix de World Taekwondo – Manchester 2023 (Manchester, GBR)
16 – 17 décembre 2023	Grand Slam Champions Series de World Taekwondo – Wuxi 2023 (Wuxi, CHN)
22 décembre 2023	Date à laquelle World Taekwondo devra avoir confirmé par écrit aux CNO les places de qualification qu'ils ont obtenues par le biais des Grand Slam Champions Series
6 janvier 2024	Publication du classement olympique de World Taekwondo
11 janvier 2024	Date à laquelle World Taekwondo devra avoir confirmé par écrit aux CNO les places de qualification qu'ils ont obtenues par le biais du classement olympique
11 janvier 2024	Date à laquelle les CNO devront avoir confirmé à World Taekwondo l'utilisation des places de qualification qui leur ont été attribuées par le biais des Grand Slam Champions Series
12 janvier 2024	Réattribution par World Taekwondo de toutes les places de qualification inutilisées obtenues par le biais des Grand Slam Champions Series
25 janvier 2024	Date à laquelle les CNO devront avoir confirmé à World Taekwondo l'utilisation des places de qualification qui leur ont été attribuées par le biais du classement olympique



30 janvier 2024	Réattribution par World Taekwondo de toutes les places de qualification inutilisées obtenues par le biais du classement olympique
10 – 11 février 2024	Tournoi de qualification pour l'Afrique (Dakar, SEN)
16 février 2024	Date à laquelle World Taekwondo devra avoir confirmé par écrit aux CNO les places de qualification qu'ils ont obtenues par le biais du tournoi de qualification pour l'Afrique
26 février 2024	Date à laquelle les CNO devront avoir confirmé à World Taekwondo l'utilisation des places de qualification qui leur ont été attribuées par le biais du tournoi de qualification pour l'Afrique
1 ^{er} mars 2024	Réattribution par World Taekwondo de toutes les places de qualification inutilisées obtenues par le biais du tournoi de qualification pour l'Afrique
9 – 10 mars 2024	Tournoi de qualification pour l'Europe (Sofia, BUL)
15 mars 2024	Date à laquelle World Taekwondo devra avoir confirmé par écrit aux CNO les places de qualification qu'ils ont obtenues par le biais du tournoi de qualification pour l'Europe
15 – 16 mars 2024	Tournoi de qualification pour l'Asie (Tai'an, CHN)
21 mars 2024	Date à laquelle World Taekwondo devra avoir confirmé par écrit aux CNO les places de qualification qu'ils ont obtenues par le biais du tournoi de qualification pour l'Asie
26 mars 2024	Date à laquelle les CNO devront avoir confirmé à World Taekwondo l'utilisation des places de qualification qui leur ont été attribuées par le biais du tournoi de qualification pour l'Europe
1 ^{er} avril 2024	Réattribution par World Taekwondo de toutes les places de qualification inutilisées obtenues par le biais du tournoi de qualification pour l'Europe
1 ^{er} avril 2024	Date à laquelle les CNO devront avoir confirmé à World Taekwondo l'utilisation des places de qualification qui leur ont été attribuées par le biais du tournoi de qualification pour l'Asie
5 avril 2024	Réattribution par World Taekwondo de toutes les places de qualification inutilisées obtenues par le biais du tournoi de qualification pour l'Asie
6 avril 2024	Tournoi de qualification pour l'Océanie (Honiara, SOL)
9 – 10 avril 2024	Tournoi de qualification pour le continent américain (Saint-Domingue, DOM)
11 avril 2024	Date à laquelle World Taekwondo devra avoir confirmé par écrit aux CNO les places de qualification qu'ils ont obtenues par le biais du tournoi de qualification pour l'Océanie
15 avril 2024	Date à laquelle World Taekwondo devra avoir confirmé par écrit aux CNO les places de qualification qu'ils ont obtenues par le biais du tournoi de qualification pour le continent américain
22 avril 2024	Date à laquelle les CNO devront avoir confirmé à World Taekwondo l'utilisation des places de qualification qui leur ont été attribuées par le biais du tournoi de qualification pour l'Océanie
26 avril 2024	Date à laquelle les CNO devront avoir confirmé à World Taekwondo l'utilisation des places de qualification qui leur ont été attribuées par le biais du tournoi de qualification pour le continent américain



26 avril 2024	Réattribution par World Taekwondo de toutes les places de qualification inutilisées obtenues par le biais du tournoi de qualification pour l'Océanie
2 mai 2024	Réattribution par World Taekwondo de toutes les places de qualification inutilisées obtenues par le biais du tournoi de qualification pour le continent américain
2 mai 2024	La commission tripartite confirmera par écrit l'attribution de places d'universalité aux CNO (le cas échéant).
16 mai 2024	Réattribution par World Taekwondo des dernières places de qualification inutilisées
8 juillet 2024	Date limite des inscriptions par sport pour les Jeux Olympiques de Paris 2024
26 juillet – 11 août 2024	Jeux Olympiques de Paris 2024